

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

Juillet 2018
Volume 4, numéro 7



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, 119, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0
Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475
Courriel : info@saintaimedeslacs.ca Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Mission

La mission du Bulletin municipal est d'informer la population de St-Aimé-des-Lacs sur les sujets et enjeux de notre municipalité. Il présente les principales décisions du Conseil, fait rapport sur les dossiers dont les conseillers ont la responsabilité et il offre aux organismes communautaires la possibilité de présenter des communiqués et d'annoncer leurs activités. Dans cette optique, le Bulletin se veut apolitique et neutre.

Des décisions du Conseil lors de l'assemblée du 4 juillet 2018

• **Asphaltage d'une partie du chemin Pied-des-Monts**

La municipalité a reçu trois soumissions pour l'asphaltage de surface d'une partie du chemin Pied-des-Monts. Le soumissionnaire présentant la meilleure offre est Eurovia Québec inc. Le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat d'une valeur de 99 062 \$ à cette entreprise. Les travaux seront exécutés cet été.

• **Demandes de dérogations**

Deux demandes de dérogation ont été présentées au Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) qui, après analyse et visite sur place, a recommandé de les refuser toutes deux.

La première concernait une demande pour permettre l'implantation de maisons dans le rang St-Thomas à une distance des étangs d'aération de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, inférieure à celle permise par le règlement de zonage.

La deuxième concernait une demande afin de permettre un nombre de stalles pour chevaux sur un terrain, supérieur au nombre permis par le règlement de zonage.

Suivant la recommandation du Conseil consultatif d'urbanisme, le Conseil a rejeté ces deux demandes.

• **12 E, rue Larouche**

Le Conseil a approuvé le raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux pour le 12 E, rue Larouche.

• **Base de plein air du lac Nairne**

La nouvelle guérite a été installée à la barrière de la Base de plein air du lac Nairne; elle est maintenant opérationnelle.

Le Conseil a approuvé l'engagement de Madame Sonia Lavoie au poste d'employée à la Base de plein air. Elle s'occupera principalement de la gestion des entrées à la guérite et, au besoin, elle assistera les autres employés à l'accueil.

• **Travaux de voirie subventionnés**

Le Conseil a approuvé l'utilisation des fonds de deux subventions provenant du Gouvernement du Québec qui s'appliquent aux travaux de voirie locale. Une somme de 16 000 \$ sera utilisée pour des travaux sur le chemin Larouche, le chemin de la Réserve, le chemin Richard, le chemin du Lac-du-Pied-des-Monts et le chemin Saint-Thomas. Ces travaux ont trait au creusage de fossés et à l'installation d'un ponceau.

• **Travaux conjoints avec Notre-Dame-des-Monts**

Le Conseil a approuvé une dépense de 7 000 \$ pour des travaux à effectuer conjointement avec la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et la MRC de Charlevoix-Est pour l'entretien du ruisseau de l'Impasse. Le montant proviendra

des surplus non affectés. La Municipalité de Notre-Dame-des-Monts défrayera de son côté, un montant similaire.

• Commandites

Le Conseil a approuvé l'octroi des commandites suivantes:

- Pour la semaine de prévention des incendies au montant de 200 \$.
- Pour le Centre de prévention du suicide de Charlevoix au montant de 50 \$.
- Pour la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec au montant de 50 \$.

Avis - Feux d'artifice

Nous rappelons aux citoyens de la municipalité que le Règlement 286 - *Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* interdit les feux d'artifice. En effet, ce règlement stipule que *Constitue une nuisance au sens du présent chapitre, l'émission d'étincelles, d'escarbilles de suie, de peinture en aérosol ou par fusil pneumatique, de fumée, de senteurs nauséabondes provenant de cheminées ou d'autres sources, de même que l'usage de pétards, torpilles, chandelles romaines, fusées volantes et autres pièces pyrotechniques, sauf si cet usage est fait dans le cadre d'une activité autorisée par le présent chapitre ou par toute autre autorisation accordée en vertu de la Loi ou d'un règlement municipal.* (n.d.l.r. Vous pouvez remplacer escarbilles par tisons et autres particules enflammées). En conséquence, si quelqu'un désire faire un feu d'artifice, il doit obtenir un permis de la municipalité.

On comprendra que durant les périodes où les feux ouverts sont interdits, il va de soi que les feux d'artifice le soient aussi.

Autres nouvelles

Bibliothèque La Plume d'OR

Par Monique Gravel

Durant la période estivale, la bibliothèque est ouverte aux 2 semaines:

Juillet (10 - 24) août (7 - 21) de 18 h 45 à 20 h

L'horaire régulier reprendra le 4 septembre.

Les **Croque-livres** sont de retour, ce qui vous permet de prendre les livres qui vous intéressent.

Vous pouvez les apporter à la maison pour lire et les prêter à d'autres personnes. Les Croque-livres sont des boîtes à livres qui favorisent la lecture en promenade. Faites-les se promener!



À gauche, le croque-livre à la porte du bureau municipal, et à droite, celui à la porte de l'accueil de la Base de plein air du lac Nairne.



Messe à la chapelle du Sacré-Coeur en face du lac Ste Marie, tous les mardis et les samedis à 19 h.

La nature se réveille dans le Pied-des-Monts et vous offre ses plus beaux fruits.

Les maraichers de St-Aimé sont de retour et en pleine activité. Ils vous offrent des fruits et légumes frais du jour et à leur meilleur. Dirigez-vous vers le Pied-des-Monts où vous y trouverez deux excellents maraîchers qui vous offrent le meilleur de leur production de légumes frais cultivés dans notre coin de pays.

Avec pignon sur rue au **264, rue Principale, Hermance** et **Jean-Claude Lavoie**, son fidèle compagnon de vie et de culture, vous offrent des légumes frais du jour qu'ils cueilleront pendant que vous êtes sur place.

Vous pouvez vous faire préparer un panier en la contactant au **418. 439.3894**.

De son côté, **Guillaume H-Dubois** est installé au **291, rue Principale**, juste à l'entrée du chemin du Pied-des-Monts. Formé à l'ITA de Saint Hyacinthe et avec plus de 11 années d'expérience dont cinq dans le Pied-des-Monts, il vous offre des produits certifiés biologiques sous son nom de commerce **Les Jardins Écho Logiques**. Pour plus de détails, consultez-le au <http://hameldubois.wixsite.com/lesjardinsechologique/contactez-nous> ou contactez-le au **418.439.1098**.



Les maraichers du Pied-des-Monts ne craignent pas de se mettre à genoux pour vous fournir les plus beaux légumes de Charlevoix.



Le compte de banque magique

Imaginez que vous avez gagné le prix suivant dans une loterie.

Chaque matin, on dépose dans votre compte de banque la jolie somme de 86 400 \$ à dépenser. Cependant, vous devez respecter les règles suivantes :

1. Tout ce que vous n'aurez pas utilisé à la fin de chaque jour est perdu.
2. Vous ne pouvez pas transférer votre argent dans un autre compte.
3. Vous ne pouvez que le dépenser.
4. Chaque jour, votre compte est remis à 86 400 \$.
5. La banque peut fermer votre compte sans préavis en tout temps, sans aucun recours, en vous disant « C'est terminé ».

Alors, que faites-vous?

Acheter tout ce dont vous avez besoin immédiatement? Pas seulement pour vous, mais pour tous ceux que vous aimez et qui comptent pour vous. Même pour ceux que vous ne connaissez pas, parce que vous n'arrivez pas à tout dépenser, pas vrai!

Oui, dépenser le moindre sous pour éviter de le perdre à la fin de la journée!

Et bien, ce jeu existe vraiment. Surpris? OUI!

Chacun de nous est déjà un gagnant de ce *PRIX*, mais on ne semble pas s'en rendre compte.

Ce PRIX c'est le *TEMPS*.

1. Chaque matin, on se lève et Dieu nous donne en cadeau 86 400 secondes.
2. Chaque soir, lorsqu'on se couche, le temps restant est perdu.

3. Ce que nous n'avons pas utilisé est perdu à jamais.
4. Hier disparaît.
5. Chaque matin, on repart à neuf, mais le banquier peut nous retirer tout n'importe quand et sans avertissement...

Alors, que ferez-vous avec ces 86 400 secondes?

Toutes ces secondes valent bien plus que le montant équivalent en argent. Pensez-y et rappelez-vous de profiter de chaque seconde de votre vie, car le temps passe bien plus vite que vous ne le pensez.

Alors, prenez soin de vous, soyez heureux, appréciez profondément la vie!

On vous souhaite une belle et bonne journée. Commencez à «dépenser» judicieusement chaque seconde.

«Arrêtez de vous plaindre que vous vieillissez. N'oubliez pas, d'autres n'ont plus cette chance!»

«La première égalité, c'est l'équité.»

Victor Hugo

«L'équité est l'essence même de l'homme honorable. Il la pratique d'après les rites, la manifeste avec humilité et l'accomplit en toute sincérité, Un tel homme mérite le nom d'homme honorable.»

Confucius, Les entretiens

«Ne demandez pas d'équité au public. Il n'a pas le temps. Le public d'ailleurs est condamné à ne jugé que sur les apparences; autrement, il ne serait pas le public.»

Charles Dollfus, De la Nature humaine

Note générale

Afin d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice versa.

Lorsqu'il y a lieu, tous les prix sont présentés hors taxes lorsque celles-ci sont applicables. Lorsqu'un prix comprend les taxes, il est indiqué TTC (Toute taxe comprise).

Recevez le bulletin municipal par courriel.

Vous aimeriez recevoir le bulletin municipal par courriel et le lire directement sur votre ordinateur, vous permettant, entre autres, d'activer les liens Internet qu'il comprend? Faites-nous le savoir en envoyant un courriel à l'éditeur à l'adresse bulletin.municipal.SADL@outlook.com et nous vous inclurons dans notre liste de distribution électronique.